

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce 0000107411-1 est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage, au sein de :

**Support :** LA NOUVELLE REPUBLIQUE

**Édition :** Indre et Loire

**Département :** Indre-et-loire

**Date de parution :** 29/04/2025

Fait à Tours, le 07/04/2025

Le Président Directeur Général de NR Communication



Pierre-Yves ETLIN



Vérifier la validité de l'attestation avec votre code :

Votre code de vérification : a4HFKBEP

Cliquez ici :

<https://digitalisation.actulegales.fr/#a4HFKBEP>

Pro-légales / NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.  
La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet la validation des éléments relatifs au contenu de l'annonce, mais n'en garantit pas sa composition.



### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

**PROJETS D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET DE CREATION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DE 28 MONUMENTS HISTORIQUES SITUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE-EST VALLEES**

Par Arrêté n°01-2025 en date du 11-mars 2025, le Président de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique relative aux projets mentionnés ci-dessus.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Jean-Louis METEFREAU en qualité de président de la commission d'enquête publique, Madame Martine BOURTON et Monsieur Martin LEDOET en qualité de commissaires enquêteurs titulaires de la commission et Monsieur Pierre TONNELLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique aura son siège à la Maison communautaire de Touraine-Est Vallées, 48 rue de la Frelonnerie à Montlouis-sur-Loire (37270) et se déroulera durant 31 jours consécutifs :

**du lundi 28 avril 2025 à 14h00 au mercredi 28 mai 2025 à 17h00 inclus**

Les dossiers de l'enquête publique unique, comprenant l'ensemble des informations environnementales relatives à l'objet de l'enquête, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête, sur support papier et numérique (poste informatique) mis à disposition du public à la Maison communautaire de Touraine-Est Vallées, ainsi que dans les Mairies des dix communes du territoire (Azay-sur-Cher, Chançay, Larçay, Monnaie, Montlouis-sur-Loire, Reugny, Vézetz, Vernou-sur-Brenne, La Ville-aux-Dames et Vouvray), aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux, rappelés ci-dessous. Ces documents seront également accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6076>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles, au plus tard le mercredi 28 mai 2025 à 17h00, sur les 22 registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête, mis à disposition dans les lieux désignés ci-dessous, aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux, ou sur le registre d'enquête publique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6076>, ou les adresser par courrier - à l'attention de la commission d'enquête - de manière à ce que celles-ci lui parviennent avant la clôture de l'enquête, à la Maison communautaire de Touraine-Est Vallées, 48, rue de la Frelonnerie - 37270 Montlouis-sur-Loire, ou encore par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-6076@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6076@registre-dematerialise.fr). Les contributions transmises par courrier électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous. La commission d'enquête, représentée par l'un de ses membres, recevra le public dans le cadre des permanences assurées aux lieux, dates et heures suivants :

**Maison communautaire de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées** 48 rue de la Frelonnerie - 37270 Montlouis-sur-Loire (ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30),

**Permanences :**  
- **Lundi 28 avril de 14h00 à 17h00**  
- **Mercredi 28 mai de 14h00 à 17h00**

**Mairie d'Azay-sur-Cher** 17 Grande rue - 37270 Azay-sur-Cher (Ouvert du lundi au vendredi et les samedis 17 et 24 mai de 9h à 12h.)

**Permanences :**  
- **Lundi 12 mai de 9h00 à 12h00**  
- **Samedi 24 mai de 9h00 à 12h00**

**Mairie de Chançay** 16 rue de la Mairie - 37210 Chançay (Ouvert Lundi de 13h30 à 17h00 et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30)

**Permanences :**  
- **Mardi 29 avril de 9h00 à 12h00**  
- **Mercredi 14 mai de 09h00 à 12h00**

**Mairie de Larçay** 3 rue du 8 mai - 37270 Larçay (Ouvert Lundi : 14h à 17h30, Mardi : 9h15 à 12h / 14h à 17h, Mercredi : 9h15 à 12h / 14h à 17h, Jeudi : 9h15 à 12h, Vendredi : 9h15 à 12h / 14h à 17h et le samedi 03 mai : 10h à 12h)

**Permanences :**  
- **Lundi 28 avril de 14h00 à 17h00**  
- **Mercredi 21 mai de 14h00 à 17h00**

**Mairie de Monnaie** Place Charles De Gaulle - 37380 Monnaie (Ouvert Lundi : 14h-16h30, Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h et 14h-17h et Vendredi : 14h-17h)

**Permanences :**  
- **Mardi 29 avril de 14h00 à 17h00**  
- **Jeudi 22 mai de 14h00 à 17h00**

**Mairie de Montlouis-sur-Loire** 6 Place François Mitterrand - 37270 Montlouis-sur-Loire (Ouvert Lundi, mardi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30 ; Mercredi : de 9h à 17h30 et Jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30.)

**Permanences :**  
- **Mercredi 30 avril de 14h00 à 17h00**  
- **Jeudi 15 mai de 09h00 à 12h00**

**Mairie de Reugny** 10 rue Nationale - 37380 Reugny (Ouvert Lundi de 10h30 à 12h30, Mardi, mercredi, vendredi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, Jeudi de 13h30 à 17h et Samedi de 9h à 12h)

**Permanences :**  
- **Mercredi 14 mai de 14h00 à 17h00**  
- **Samedi 17 mai de 09h00 à 12h00**

**Mairie de Vézetz** rue Moreau Vincent - 37270 Vézetz (Ouvert Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 et Jeudi : de 9h à 12h30)

**Permanences :**  
- **Lundi 12 mai de 14h00 à 17h00**  
- **Mercredi 28 mai de 09h00 à 12h00**

**Mairie de Vernou-sur-Brenne** 1 rue Anatole France - 37210 Vernou-sur-Brenne (Ouvert Lundi au vendredi de 9h à 12h, Mardi, mercredi, vendredi de 14h à 17h)

**Permanences :**  
- **Vendredi 16 mai de 14h00 à 17h00**  
- **Jeudi 22 mai de 09h00 à 12h00**

**Mairie de la Ville-aux-Dames** Avenue Jeanne d'Arc - 37700 La Ville-aux-Dames (Ouvert Du lundi au jeudi : 08h30-12h30 / 13h30-16h50, et le vendredi : 08h30 12h30 / 13h30 - 16h50)

**Permanences :**  
- **Jeudi 15 mai de 14h00 à 17h00**  
- **Mercredi 21 mai de 09h00 à 12h00**

**Mairie de Vouvray** 1 rue Gambetta - 37210 Vouvray (Ouvert Lundi : 13h30 - 17h00, Mardi : 13h30 - 17h00, Mercredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00, Jeudi : 8h30 - 12h30 et Vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00)

**Permanences :**  
- **Mercredi 30 avril de 09h00 à 12h00**  
- **Vendredi 16 mai de 09h00 à 12h00**

A l'issue de l'enquête publique, lorsque la commission d'enquête aura rendu son rapport, le dossier du projet de périmètres délimités des abords de 28 monuments historiques situés sur le territoire de Touraine-Est Vallées et le dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal seront soumis à l'approbation du Conseil communautaire de Touraine-Est Vallées après la tenue d'une Conférence des Maires, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et du rapport de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L. 153-21 du Code de l'Urbanisme.

Les dossiers d'enquête complets, accompagnés du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, seront mis à la disposition du public au siège de la Communauté Touraine-Est Vallées aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée d'un an et sur le site internet <https://www.touraineestvallees.fr/>.

